

REUNION CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 20 Octobre 2017 à 20h30

PRESENTS :

Gilles RUAT, Annie CARLET, André RICHARD, Andrée LIONNET, Serge COHADE, Martine ROBERT, Pascal MARTIN, Christian ROYER.

POUVOIRS :

Yves ATTARD a donné pouvoir à Gilles RUAT

Daniel VAUZELLE a donné pouvoir à Annie CARLET

Christian BOURDIER a donné pouvoir à Andrée LIONNET

ABSENTS :

Chantal LIOTARD

David VIALLET

Claire VIGOUROUX

1/Approbation du dernier compte rendu :

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/Destination des coupes de bois village de VERGONZAC

Dans le cadre du plan de gestion des forêts sectionales de la commune, l'ONF propose de délivrer une coupe de bois dite « d'amélioration » d'environ 50 m³ de pins dans la Durande aux affouagistes de VERGONZAC. Le conseil décide de délivrer cette coupe façonnée, le garant de la coupe ainsi que le rôle des affouagistes qui souhaitent bénéficier de cette coupe seront dressés lors d'un prochain conseil.

3/Convention avec la commune de LANGEAC pour l'instruction des dossiers d'urbanisme :

La loi ALUR impose aux communes disposant d'un document d'urbanisme d'instruire les diverses autorisations d'urbanisme à partir du 1^{er} janvier 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de convention proposé par la commune de Langeac concernant l'instruction des permis d'aménager et permis de construire, chaque acte sera facturé 110 € par la commune de Langeac à celle de Siaugues-Ste-Marie.

4/ Modification des statuts de la communauté des Rives du Haut-Allier :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modifications des statuts de la communauté des Rives du Haut-Allier.

5/ Transfert de la Zone d'Activité Economique -Approbation des travaux du rapport de la CLECT (Commission Locale d'évaluation des charges Transférables) :

La communauté de communes a pour compétence nouvelle « la création, l'aménagement et le fonctionnement des ZAE situées sur son territoire » A ce titre-là il convient donc d'effectuer le transfert de charges d'investissement et de fonctionnement liées à ces zone. Sur notre commune cette zone comprend essentiellement les terrains situés autour des deux usines et délimités par le chemin qui les contourne ainsi que par les zones de parking et des maisons d'entreprises.Cette année la somme de 7 375 € sera retenue sur nos attributions de compensation avec une clause de réajustement après réalisation de petits travaux de voirie.

Chaque année 282.00 € seront facturés en entretien et fonctionnement.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

6/ Validation des travaux d'éclairage public à Sainte Marie des Chazes :

Les devis de travaux de renforcement et de modernisation du réseau d'éclairage public établis par l'Entreprise Electrique s'élèvent à 9599.63€ HT, le syndicat d'électricité du VELAY subventionne l'opération à hauteur de 45%, reste à la charge de la commune 5279.80€. Les travaux et l'enveloppe afférente sont votés à l'unanimité.

7/ Communalisation des biens de section-LAIR

L'intitulé de l'avis d'imposition de la taxe foncière étant au nom de « habitants de Lair » au lieu de « section de Lair » le conseil municipal doit autoriser le Maire à effectuer ce paiement pour un montant de 16 €.

Délibération approuvée à l'unanimité.

8/9 Décisions modificatives – Budgets Assainissement et Eau :

Suite à un contrôle sur place de l'agence de l'eau et du bassin, la commune reste redevable au titre des années 2015-2016 ; cela nécessite une décision modificative pour ces deux budgets.

Budget assainissement : Dépenses compte 6378 :-1 100 €

Recettes Compte 70611 :+ 1 000 €

Dépenses Compte 706129 : + 2100 €

Budget eau : Dépenses compte 701249 : +4 699.67 €

Recettes Compte 74 : + 4699.67 €

10/ Demande acquisition de terrain à LESPITALET :

Des particuliers ayant fait une demande d'acquisition de terrain appartenant à la section de LESPITALET/Le MAS, le conseil municipal décide de mettre en place la consultation des habitants de cette section.

11/ Validation APS- Demande de subventions Maison Médicale :

Dans un 1^{er} temps le cabinet FARGETTE a présenté une esquisse aux professionnels de santé et aux élus afin de prendre en compte leurs remarques avant d'élaborer l'Avant-Projet Sommaire qui leur a été proposé le 11 octobre. Leurs demandes ayant été prises en compte, M le Maire propose au conseil municipal d'approuver cet APS qui devrait aboutir rapidement à un Avant-Projet Définitif.

Ce bâtiment dont la construction est prévue sur l'ancien terrain « Joubert » aurait une surface totale d'environ 220 m2 pouvant accueillir notamment des cabinets et des salles d'attente pour l'ensemble des praticiens actuellement en exercice sur la commune ainsi qu'un cabinet supplémentaire pouvant accueillir un nouveau professionnel et une salle commune.

Le CM valide à l'unanimité l'avant-projet sommaire

L'équipe de maîtrise d'œuvre a aussi effectué un chiffrage de ce projet :

Dépenses sur lesquelles portent les demandes d'aides : 622962.50€ HT

Dépenses optionnelles : hors demande d'aides :

Option 60m2 de panneaux photovoltaïques 18000.00€

Total projet HT : 640962.50€ soit 769 155.00 € TTC

Plan de financement proposé :

DETR 2018 :

Maitrise d'œuvre 10%5346.25€

Montant des travaux 30%.....170850.00€

CD 43-11 Contrat de Territoire :

15% du projet.....9344.30€

Région AURA :

50% du projet (à hauteur de 400 000 €).....200000.00€

EUROPE Contrat LEADER :28729.42€

TOTAL demande d'aides498370.00€

Autofinancement de la commune sur l'ensemble du projet TTC:**270 785.00 €**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce plan de financement.

12/ Validation du devis d'aménagement de la cuisine du MILLE CLUB :

Meubles et pose :.....5590.00€ HT

Ce devis d'aménagement est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M le Maire rappelle que des travaux de réfection du sol de la partie cuisine ainsi que de plomberie seront réalisés.

13/ Renouveau délibération LEADER :

Le Conseil Municipal renouvelle à l'unanimité le principe d'aide à l'investissement immobilier d'entreprise à hauteur de 10% du montant des travaux, l'assiette des travaux subventionnables est comprise entre 20 000€ et 200 000€. Ce dispositif ne fonctionnera que si le demandeur obtient une aide sur les fonds LEADER.

14/ Choix de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Place du Foirail (Rive gauche) :

Deux cabinets ont répondu pour cette maîtrise d'œuvre pour une enveloppe projet fixée à 100 000€ HT.

Le cabinet LET'S GO a été retenu à l'unanimité pour une proposition de 9% de Maîtrise d'œuvre.

DIVERS

-MAISON DE LA CHASSE

Une invitation à une réunion sera faite aux habitants de LANIAC afin de les informer sur l'opportunité de créer une maison de la chasse.

- **Projet de rénovation du moulin situé dans le pré « Joubert »**

Le dossier porté par « les Ateliers de la Bruyère » est en cours d'instruction notamment auprès de la fondation du patrimoine.

- **Le programme de remise en état des chemins** vient d'être conduit à son terme par l'entreprise Portal assistée des employés municipaux.

-**Permanences sur le site des déchets verts à la sortie de Siaugues :** Aujourd'hui encore ce site est encore **très, très, très** sale malgré l'appel au civisme de chacun sur l'Echo de la Tour et divers articles et photos à l'appui. La municipalité réfléchit à plusieurs hypothèses :

- Mise en place d'une caméra ou d'une barrière avec destemps d'ouverture limités et une permanence physique.

A suivre en fonction de ces différentes pistes évoquées.

Arbre de Noël des employés municipaux le vendredi 15 décembre à 18 h.

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le 08/12/17 à 20h30